

SSIAP 3 - Formation

REMISE A NIVEAU



Remise à Niveau



Inter

OBJECTIFS – APTITUDES & COMPETENCES

Permettre au stagiaire de retrouver sa qualification SSIAP3 et d'assurer la fonction de Chef de Service de Sécurité Incendie dans un ERP, un IGH ou dans un bâtiment relevant du code du travail et ne répondant pas aux dispenses figurant dans l'article 6 de l'Arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Compétences visées

- Conseiller le chef d'établissement
- Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours
- Gérer le budget du service

PUBLIC

Chefs de service sécurité incendie en ERP-GH 3 ou équivalence, en non activité depuis 3 ans.

MODALITÉS

Durée : 35 heures.

Nombre de participants de 4 à 10 participants maximum et 4 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois .

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

- Titulaire du SSIAP 3 de plus de 3 ans (ou recyclage) et/ou ne pouvant justifier de 1607h de SSIAP 3 au cours des 36 derniers mois
- Qualification en secourisme en cours de validité (- de 2 ans)
- Être apte physiquement, (certificat médical type datant de moins de trois mois) conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Textes officiels

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

Formation réalisée par notre partenaire SI Groupe.

Programme détaillé

1ERE PARTIE : LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (3 heures)

- Connaître et mettre à jour les documents administratifs

Module 1 : Connaître et mettre à jour les documents administratifs (3h)

Les obligations en matière d'affichage ;

Élaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN13) ;

Suivi et planification des contrôles réglementaires ;

Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (

Registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc.) ;

Élaboration de consignes ;

Rédaction d'un plan de prévention.

2EME PARTIE : LES COMMISSIONS DE SECURITE (3 heures)

- Connaître la composition et le rôle des commissions de sécurité

Module 1 : Connaître la composition et le rôle des commissions de sécurité (3h)

Composition des commissions de sécurité ;

Rôle des commissions de sécurité ;

Missions des commissions de sécurité ;

Documents à transmettre (notice de sécurité, etc..) ou à tenir à disposition (registre de sécurité) ;

Exercice de préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission de sécurité (mise en situation).

3EME PARTIE : REGLEMENTAIRES (7 heures)

- Evolution des textes réglementaires

Module 1 : Évolution des textes réglementaires (7h)

Évolution de la réglementation en matière de la prévention (nouveaux textes, etc...) ;

Accessibilité du public ;

Règlement de sécurité dans les ERP (dispositions générales, dispositions particulières et spéciales) ;

Règlement de sécurité dans les IGH ;

Rappel des textes sur les moyens de secours ;

Rappel sur le code du travail ;

Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP ;

Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

4EME PARTIE : NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL (2 heures)

Les codes civil et pénal.

Module 1 : Les codes civil et pénal (2h)

La délégation de pouvoir et la délégation de signature ;

La responsabilité civile et la responsabilité pénale ;

Le délit de mise en danger d'autrui.

5EME PARTIE : FONCTION MAINTENANCE (2 heures)

Fonction maintenance.

Module 1 : Fonction maintenance (2h)

Contextes des obligations réglementaires ;

Aspects juridiques :

- les contrats avec obligation de moyens ;

- les contrats avec obligation de résultat.

Différents types de contrats :

- le contrat de types "prédictifs" ;

- le contrat de types "préventifs" ;

- le contrat de types "correctifs" ou "curatifs".

Normalisation ;

Analyse critique et appréciation d'un rapport "coût-efficacité-service" d'un contrat.

6EME PARTIE : ETUDE DE CAS (3 heures)

Analvse d'un proiet de construction et d'aménagement ou réaménagement

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio.

Modalités d'évaluations

Les épreuves écrites, pratiques et orales (thèmes sur les pratiques quotidiennes) sous forme d'étude de cas face à un jury et conditionnées par la présence effective du stagiaire à l'ensemble des séquences pédagogiques sont réalisées, conformément à l'Arrêté du 2 mai 2005 consolidé, en fin de formation en vue de la remise du diplôme « Chef de Service SSIAP » (SSIAP3).

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Attestation de formation de remise à niveau valable 3 ans et à renouveler par une nouvelle formation de recyclage dressée au signataire de la convention.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr

